



Déclaration liminaire CSA du 28 mai 2024

Le bureau local FO Justice du CP Rennes ne peut entamer ce CSA sans avoir une pensée émue pour nos collègues du PREJ de Caen, tués et blessés, le mardi 14 mai dans le cadre de leur mission.

Nous partageons la peine de leurs familles et de leurs proches, et leur apportons tout notre soutien. Aux collègues grièvement blessés, nous leur souhaitons le meilleur rétablissement possible et un courage infini.

Cette tragédie nous rappelle l'insécurité à laquelle nous faisons face chaque jour, et à quelle vitesse tout peut basculer.

Il est essentiel de tout mettre en place pour assurer la sécurité de nos collègues, trop souvent négligée, eux qui sont de plus en plus confrontés à une violence totalement banalisée et intensifiée.

Aucune extraction judiciaire ne doit être prise à la légère mais doit être considérée avec vigilance **et dans un intérêt prioritaire de la sécurité des agents.**

Le recours à la visioconférence pour des présentations aux magistrats et certaines audiences doit être revu à la hausse. **Il serait par ailleurs judicieux que les magistrats se rendent dans nos établissements** pour les procédures de détenus les plus signalés.

Il est impensable de faire risquer la vie à nos collègues, alors qu'il est possible de faire autrement... **TOUT doit être mis en œuvre pour les protéger le mieux possible.**

Il est par ailleurs nécessaire de réduire les extractions médicales avec le développement de la télémedecine. On peut également se poser des questions quant aux extractions médicales de « confort », aussi celles non urgentes pour des détenu(e)s en fin de peine...

Des discussions doivent être ouvertes entre les représentants des personnels, les directions d'établissements, la direction interrégionale, les unités sanitaires et les agences régionales de santé, afin de trouver des solutions dans l'intérêt de la sécurité de tous.

L'administration pénitentiaire doit avoir les moyens de ses ambitions. Si elle n'est pas en capacité de protéger ses personnels, alors qu'elle n'exige pas d'eux.

FO Justice n'acceptera pas une mise en danger des collègues, faute de MESURES CONCRETES et de MOYENS REELS pour les protéger.

